Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat lance une démarche de simplification administrative

Conformément à son programme de législature et en lien avec sa stratégie anticyclique, le Conseil d'Etat lance une démarche de simplification administrative. Celle-ci aura une portée externe, pour répondre aux attentes de la population et des entreprises, ainsi qu'une portée interne afin de rendre l'Administration cantonale globalement plus performante. Ancien secrétaire général du Département des infrastructures, M. Philippe Anhorn a été engagé pour coordonner le lancement de cette démarche.

La situation économique actuelle fait peser sur l'Etat des attentes accrues de la part de la population et des entreprises. Ces attentes ne pourront être satisfaites que par une administration toujours plus moderne et efficace, à l'écoute des besoins et à même de satisfaire ceux-ci de manière simple, directe et économe des deniers publics.

Aussi, le Gouvernement entend valoriser, fédérer et intensifier de nombreuses actions déjà entreprises sur cette voie et en lancer de nouvelles. Dans ce but, il a engagé une démarche pragmatique qui portera sur quatre domaines : simplification des formalités administratives, cyberadministration (prestations sur Internet), simplification des processus communs (identiques à divers services) et transversaux (impliquant plusieurs services ou départements), rationalisations dans l'organigramme de l'administration (éventuels regroupements d'entités).

Le Conseil d'Etat est persuadé que cette démarche recèle un potentiel important d'économies. Cependant, elle ne poursuit pas en 2010 d'objectif budgétaire, si ce n'est en termes incitatifs. Les services et départements pourront en effet utiliser les économies qu'ils auront réalisées, par exemple pour couvrir l'accroissement des besoins dans leur domaine d'activité ou encore pour financer des projets du programme de législature.

Le pilotage politique de la démarche est assuré par une délégation du Conseil d'Etat présidée par Jean-Claude Mermoud (DEC) et composée de François Marthaler (DINF) et Pascal Broulis (DFIRE).

La direction opérationnelle, en particulier la coordination entre les quatre domaines

précités, est assurée par un comité de projet. Celui-ci est composé du directeur de l'UCA (Unité de conseil et d'appui en management et organisation), d'un chef de service et d'un délégué à la communication. La coordination est assurée par Philippe Anhorn, engagé pour le lancement de la démarche en qualité de chargé de mission. M. Anhorn connaît bien l'Administration cantonale pour avoir occupé des postes à responsabilités dans différents départements entre 1997 et 2008 ; il a plus récemment accompagné les démarches stratégiques de plusieurs entités publiques et parapubliques en tant que consultant indépendant.

Une synthèse des projets déjà en cours et un plan d'actions seront présentés au cours du premier trimestre 2010 et, cas échéant, le paquet de modifications législatives correspondantes sera soumis au Grand Conseil au cours du deuxième semestre 2010.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 octobre 2009

Jean-Claude Mermoud, président de la Délégation du Conseil d'Etat, 021 316 60 01, Philippe Anhorn, chargé de mission, 021 316 40 28 ou 079 212 83 89

Dossier_presse_simplification_administrative